

**Le ministre des Transports(Mintransport) informe que le nombre passagers à trouver dans un taxi est dorénavant Trois, plus le chauffeur**

Mardi 24 mars 2020, Jean Ernest Ngalle Bibehe Massena le Ministre des Transports a pris des mesures à implémenter dans son secteur pour endiguer la propagation du Coronavirus.

Le Mintransport a décidé que dorénavant, les surcharges généralement observées dans les taxis sont interdites. Juste 4 personnes doivent être vues dans ces engins de transport urbain. C'est-à-dire de façon plus précise, un taxi doit avoir 3 passagers soit 2 derrière et 1 sur le siège avant.

Pour ce qui est du transport de masse, Jean Ernest Ngalle Bibehe Massena instruit désormais que les bus de 60 places, n'en portent que 50 passagers. Et pour les bus de 50 places, il faut porter juste 20 passagers.

Du côté des motos taxis, le Mintransport demande qu'il n'y ait plus que 2 personnes sur l'engin, soit le conducteur et le client. Dans le communiqué qu'il a signé, le patron des Traqnport a également pris des mesures concernant les gares routières. Il demande donc de "veiller à l'encadrement par les autorités municipales, des accès auxdites gares".

Il demande aussi de "limiter le nombre de personnes à transporter à 50, pour les bus de plus de 50 places, limiter le nombre de personnes à 20 pour les bus de 30, 32 et 35 places".

---